Mélanges standard pour la production fourragère
Révision 2025–2028

agridea
ADCF
Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR
Agroscope

70 ans de succès grâce au système

Depuis son introduction en 1955, le système des mélanges standard n'a cessé d'évoluer. Les clés de son succès sont sa structure claire, son orientation conséquente vers les besoins de la pratique et la satisfaction sans compromis des exigences de qualité les plus élevées en matière de composition, de variétés et de semences. Il n'est donc pas étonnant que les mélanges standard constituent la référence pour le célèbre label de qualité ADCF.

Composition des mélanges standard

Les mélanges standard (Mst) sont développés par Agroscope dans des essais de plusieurs années. Ils sont également testés en conditions pratiques chez les éleveurs. De même, les mélanges déjà existants sont périodiquement adaptés aux conditions actuelles de la production fourragère. Dans la composition du mélange, les parts des différentes composantes sont indiquées en grammes de semence pure par are, car l'indication des parts en pourcent ne donne pas suffisamment d'informations pour caractériser le mélange.

La composition des mélanges de trois ans et plus s'appuie sur le « principe de substitution des espèces dans le temps » (fig. 1). Aux espèces qui couvrent rapidement le sol après le semis, on associe des espèces plus pérennes. L'assemblage de divers types de plantes assure une bonne couverture du sol, des rendements stables et une valeur nutritive équilibrée.

En particulier dans les mélanges à base de graminées et de trèfle blanc, il est important d'avoir une proportion équilibrée entre les légumineuses (30 à 50 %) et les graminées (50 à 70 %). Dans les mélanges pour pâturage, où l'on vise un gazon dense et résistant au piétinement, une proportion plus importante de graminées est recherchée.

Pour qu'un mélange réponde à sa destination, il est essentiel que les bons types de variétés soient utilisés. Par exemple, on tient à ce que des variétés diploïdes de ray-grass anglais soient utilisées dans les mélanges pour le pâturage. Comme elles ont une meilleure capacité de tallage que les variétés tétraploïdes, elles offrent une bonne résistance au piétinement du bétail. Dans les mélanges contenant des parts élevés de trèfle violet, on donne la préférence aux variétés diploïdes pour une meilleure conservation du fourrage car elles ont une teneur en eau inférieure à celle des variétés tétraploïdes.

L'utilisation du ray-grass hybride dépend du type de croissance de la variété : selon le type de mélange, on choisit une variété qui est soit similaire au ray-grass d'Italie (type I) ou au ray-grass anglais (type A), soit un type intermédiaire (type I/A).

Les variétés de ray-grass anglais portant l'appellation « AR » sont des cultivars suisses qui se distinguent par une maturité précoce et une très bonne persistance et force de concurrence.

Figure 1. Le principe de substitution des espèces à l'exemple du Mst 330

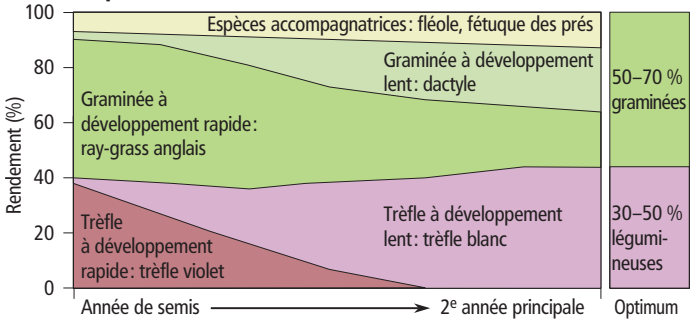

Numérotation des mélanges

Les mélanges standard sont désignés par des numéros à trois chiffres. Le 1er chiffre indique le nombre d'années d'exploitation (année du semis comprise), les deux suivants caractérisent la composition du mélange et son adaptation aux conditions naturelles locales (fig. 4 et 7). On fait une distinction importante entre les conditions favorables aux ray-grass (fig. 5) et celles qui leur sont défavorables. Souvent, une lettre supplémentaire est ajoutée pour informer du type de mélange. Selon l'entreprise, son nom, son abréviation ou son code chiffré peut précéder le numéro du mélange.

Choix variétal

Les progrès de la sélection des plantes fourragères constamment réalisés en Suisse et à l'étranger se manifestent par des améliorations de la valeur nutritive, de la résistance aux maladies, du rendement et de la persistance. Agroscope teste la valeur agronomique et technique de ces nouvelles obtentions dans les conditions suisses. Seules les meilleures variétés testées sont inscrites sur la « Liste des variétés recommandées de plantes fourragères ». Cette liste est révisée biannuellement. Le choix des variétés les mieux adaptées est la base indispensable pour la réussite des prairies temporaires. Un mélange standard ne doit contenir que des variétés recommandées dont les noms figurent sur l'étiquette des emballages.

Vérification de l'authenticité variétale dans les semis en ligne.

Label ADCF

Les mélanges standard et les mélanges de composition similaires vendus sous un nom commercial portent l'étiquette correspondante du label de qualité ADCF (Association pour le développement de la culture fourragère). Pour bénéficier du label ADCF, le commerce de semences est tenu de respecter les recettes des mélanges et d'utiliser des variétés recommandées dont les semences remplissent les exigences de qualité VESKOF ® de « Swiss Seed » (Association suisse du commerce des semences et de la protection des obtentions végétales).

Les mélanges avec le label ADCF sont périodiquement contrôlés. Les caractéristiques suivantes sont vérifiées: composition du mélange, pureté des semences, faculté germinative et authenticité variétale.

Ça vaut la peine d'exiger le label ADCF !

L'ADCF conseille de conserver pour chaque emballage un échantillon de semences, l'étiquette du sac et la facture pouvant servir en cas de contestation sur la composition du mélange.

Exploitation des mélanges

Les mélanges standard sont adaptés à tous les systèmes de production (conventionnel, PER, agriculture biologique). Les mélanges à forte proportion de légumineuses ne nécessitent pas d'apport d'azote et conviennent bien à l'agriculture biologique. Les prescriptions sur l'utilisation d'herbicides et la fumure doivent être suivies. Les figures des pages suivantes fournissent de plus amples informations.

Figure 2. Conseils pour la mise en place des mélanges standard

Période de semis	**Au printemps** (meilleure sécurité d'implantation) : au plus tôt fin mars, lorsque les conditions le permettent (pas trop humide et suffisamment chaud). Les mélanges Mst 450, 451 et 455 devraient être semés plus tard, de mi-avril à fin juin. **En été** : immédiatement après la récolte du précédent. Dans les régions sèches, attendre la fin de la sécheresse après moisson, éventuellement reporter le semis au printemps. Le semis en lignes et le roulage sont conseillés. **En fin d'été** (par ex. après du maïs ensilage) : des semis peuvent être entrepris en septembre dans les régions à climat doux. Dans d'autres régions, le risque d'obtenir une faible proportion de légumineuses est trop grand.
Préparation du sol	Lors de **semis au printemps**, un labour, si autorisé en automne, est préférable pour les sols moyens à lourds. S'il n'y a pas de labour, une préparation superficielle du sol peut être entreprise en automne déjà. Dans ce cas, les conditions doivent être sèches et la structure du sol suffisamment stable. Pour les **semis d'été**, un travail superficiel (< 8 cm) avec une déchaumeuse ou une herse peut suffire et limite les risques d'érosion. Sur sols légers, les herses traînées avec émotteur donnent de bons résultats. Un labour peu profond (< 15 cm) permet de réduire l'importance des repousses du précédent. Il est aussi possible de détruire les repousses après les avoir laissé germer avec un passage en surface de herse rotative. Un **passage de rouleau** favorise la montée capillaire de l'eau dans le sol et enterre les cailloux. En conditions humides, ne rouler que légèrement ou y renoncer. En cas de sécheresse, augmenter le poids total du rouleau (env. 400 kg par mètre de largeur). Il est plus important de bien rouler un semis que de travailler trop finement la terre. Le lit de semences ne doit pas être trop fin, on doit compter plus de 20 mottes de la taille d'une pièce de 5 francs sur une surface de 40 x 60 cm.
Méthode de semis	**Principe de base : les semis à la volée favorisent les légumineuses et le pâturin des prés.** **Semis en lignes :** Particulièrement adapté aux conditions sèches et aux sols légers. Ne pas semer trop profond (1–2 cm) : peu de poids sur les socs et les roues plombeuses. Les semences doivent être légèrement recouvertes de terre. **Semis à la volée :** Donne d'excellents résultats lorsque l'humidité est suffisante. Les plantes qui s'installent lentement sont favorisées (trèfle blanc, pâturin des prés). Donne un gazon dense et résistant au piétinement du bétail. Le passage d'une herse étrille favorise la levée des graminées. **Semis direct :** Le semis direct avec un semoir spécial, sans travail préalable du sol, est possible pour autant que la surface du sol soit plane. La portance du sol est ensuite la meilleure. En présence de résidus importants de paille ou de traces de machines, un déchaumage adapté est conseillé. L'espacement entre les rangées d'éléments semeurs ne devrait pas dépasser 12 cm. Tenir compte de la rémanence des herbicides appliqués sur la culture précédente (par ex. Metsulfuron). Le semis direct convient bien aux mélanges à base de ray-grass d'Italie.
Densité de semis	La densité de semis, en grammes par are, ne devrait être augmentée que si les conditions sont défavorables. En la changeant, les relations de concurrence entre les espèces risquent d'être modifiées au détriment des plantes plus lentes à s'installer. Ceci est particulièrement valable pour les mélanges de « longue durée ».
Culture de couverture	Les mélanges standard se passent de culture de couverture. Lors de semis d'été en conditions sèches, la jeune prairie est souvent trop concurrencée. Pour les semis de printemps, quatre possibilités peuvent être envisagées. **Semis dans une céréale récoltée à maturité** (au stade de la céréale DC 2530, 10 au 25 avril) : L'orge de printemps est la mieux adaptée, suivie par l'épeautre et le blé. L'avoine ne convient pas. Une culture extensive de la céréale est indispensable (20 à 30 % de densité de semis et d'engrais); pas d'herbicide de contact ou hormonal ; risque d'ornières de la moissonneuse-batteuse. **Trèfle d'Alexandrie :** Ne pas dépasser 20 à 30 g/are; à éviter si un traitement contre les jeunes rumex est envisagé. **Avoine à faucher en vert** (avoine de printemps) : Ne pas dépasser 500 à 600 g/are ; récolter avant la montaison de l'avoine (hauteur d'environ 20 cm) ; faucher suffisamment haut pour protéger la jeune prairie; l'avoine concurrence bien les mauvaises herbes et laisse rapidement la place au mélange. L'avoine est la meilleure des cultures de couverture, mais reste assez coûteuse. **Ray-grass Westerwold :** Au maximum 35 g/are. Les premières utilisations après le semis doivent être effectuées tôt.
Lutte contre les jeunes rumex après le semis	Un traitement avec un herbicide préservant les légumineuses est nécessaire si la densité de rumex issus de graines est importante. Les mélanges à base de luzerne, d'esparcette, de lotier corniculé, de trèfles incarnat, d'Alexandrie ou de Perse ne peuvent pas être traités. Pour les mélanges floraux (Salvia, Humida, Montagna et Broma), aucun traitement de surface n'est possible. **Quand :** pendant la levée du mélange (4 à 7 semaines après le semis), avant la première utilisation. Rumex : stade 1 à 3 feuilles (au maximum 5 feuilles). Trèfle : stade au moins 2 feuilles trifoliées. **Quoi :** MCPB (divers produits). **Combien :** les dosages dépendent du produit commercial. Se référer à la notice d'emballage. Pour plus d'information sur la lutte contre le rumex, consulter la fiche ADCF 11.2.1. **Agriculture biologique :** aucun produit chimique de synthèse autorisé. Des informations détaillées sont données dans la fiche de la FIBL « Maîtrise des rumex » **Prestations écologiques requises :** les applications d'herbicide plante par plante sont autorisées. Les traitements de surface avec des herbicides sélectifs sont autorisés sur les prairies temporaires. **Délais d'attente après un traitement d'herbicide :** selon l'index des produits phytosanitaires → https://www.psm.admin.ch/fr/produkte.
Entretien du nouveau semis	Les adventices qui lèvent après le semis de la prairie peuvent considérablement perturber la levée des jeunes plantes. Une coupe de nettoyage avec une faucheuse à un réglage suffisamment haut et dans les conditions bien ressuyées améliore la concurrence des jeunes plantes semées face aux mauvaises herbes. En cas de forte croissance, il est nécessaire d'évacuer la matière fauchée, afin que la jeune prairie semée n'étouffe pas. S'il y a peu de mauvaises herbes et dans de très bonnes conditions, un pâturage rapide avec des animaux légers peut se faire dès que les jeunes plantes ne peuvent pas être facilement déracinées. **Moment :** la croissance et la présence de mauvaises herbes déterminent le meilleur moment pour effectuer la coupe de nettoyage. En général, environ 5 à 6 semaines après le semis. Principe : Mieux vaut tôt que trop tard !

Figure 3. Exploitation différenciée des mélanges, leur rendement et leur valeur nutritive en régions de plaine

Exploitation	intensive		mi-intensive			peu intensive		extensive
Nombre d'utilisations	5 à 6	environ 5	5	4 à 5		environ 3	2 à 3	1 à 2
Type de mélange	**Ray-grass d'Italie – trèfle violet et pâture**	**Graminées – trèfle violet pour pâture**	**Graminées – trèfle blanc**		**Trèfle violet – graminées et Luzerne – graminées**	**Esparcette – graminées**	**Prairie à fromental**	**Prairie à brome dressé**
Mélanges standard	**Mst 200, 210 Mst 230, 240 Mst 460, 462 Mst 480, 481 Mst 485**	**Mst 360 Mst 362**	**Mst 330 Mst 420 Mst 430 Mst 440 Mst 442 Mst 444**	**Mst 340 Mst 431**	**Mst 300, 301, 310 Mst 320, 323, 325**	**Mst 326**	**Mst 450**	**Mst 455**
Utilisation								
1re coupe après le semis* (nombre de semaines)	6 à 8	6 à 8	6 à 8		8 à 10	8 à 10	10 à 12	10 à 12
1re utilisation au printemps (ou en été)	début avril (pâture) jusqu'au 15 mai (fauche)	début avril (pâture) jusqu'au 15 mai (fauche)	1er au 15 mai		10 au 30 mai	20 mai au 10 juin	après le 15 juin (séché au sol)	après le 30 juin (séché au sol)
Hauteur de coupe en cm	5 à 6**	5 à 6	6 à 8		7 à 9	7 à 9	7 à 9	7 à 9
Mode d'utilisation	fauche (Mst 460, 462,480, 481 et 485 : pâture)	plutôt pâture	fauche et pâture		fauche	fauche	fauche (pâture d'automne)	fauche (pâture d'automne)
Rendement et valeur nutritive								
Rendement en matière sèche en dt/ha/an	110 à 130	110 à 130	110 à 130		110 à 130	95 à 130	60 à 80 (après 3 à 4 ans)	20 à 40 (après 3 à 4 ans)
Valeur nutritive/qualité	excellent fourrage vert ou ensilé	bonne qualité	utilisation polyvalente, très bonne qualité		bonne qualité (pertes par brisure si fanage peu soigné)	fourrage de qualité moyenne, foin/regains curatifs (tanins condensés)	1re coupe : faible qualité 2e et 3e : qualité bonne à moyenne	fourrage riche en fibres, pauvre en énergie
Fertilisation - D'abord utiliser les engrais de ferme et tenir compte des teneurs. - Les quantités suivantes par ha font référence à la classe de fertilité C selon les «Principes de fertilisation des cultures agricoles en Suisse (PRIF) 2017».								
Fumure de fond **Phosphore** en kg P/ha/an	40–47 pâture intégrale : 16–19	40–47 pâture intégrale : 16–19	40–47		34–40	24–33	aucun engrais durant les quatre 1res années ensuite environ 10 t de fumier par hectare et par an	aucun engrais
Fumure de fond **Potassium** en kg K/ha/an	240–285 pâture intégrale : 25–30	240–285 pâture intégrale : 25–30	240–285		210–245	130–180		
Fumure de fond **Magnesium** en kg Mg/ha/an	35–40 pâture intégrale : 20–25	35–40 pâture intégrale : 20–25	35–40		35	20–25		
Azote en kg N/ha/pousse	20–30	0–20	20–30		0***	0		
Type d'engrais de ferme	lisier	fumier et lisier	lisier		fumier et lisier	fumier	fumier	

* Une croissance opulente ou une grande part de mauvaises herbes peut amener à une coupe précoce dès 5 à 6 semaines.
** Pour Mst 230 et 240: une hauteur de coupe de 7 à 9 cm est recommandée, si la prairie doit passer deux hivers.
*** 30 kg N/ha à la levée du semis: les mélanges luzerne – graminées peuvent être fertilisés avec 30 kg N/ha avant la première pousse au printemps ; Si leur proportion de légumineuses est inférieure à 40 %, ces mélanges peuvent être fertilisés comme les mélanges graminées – trèfle blanc.

Figure 4. Choix d'un mélange standard selon la durée de culture et les conditions naturelles

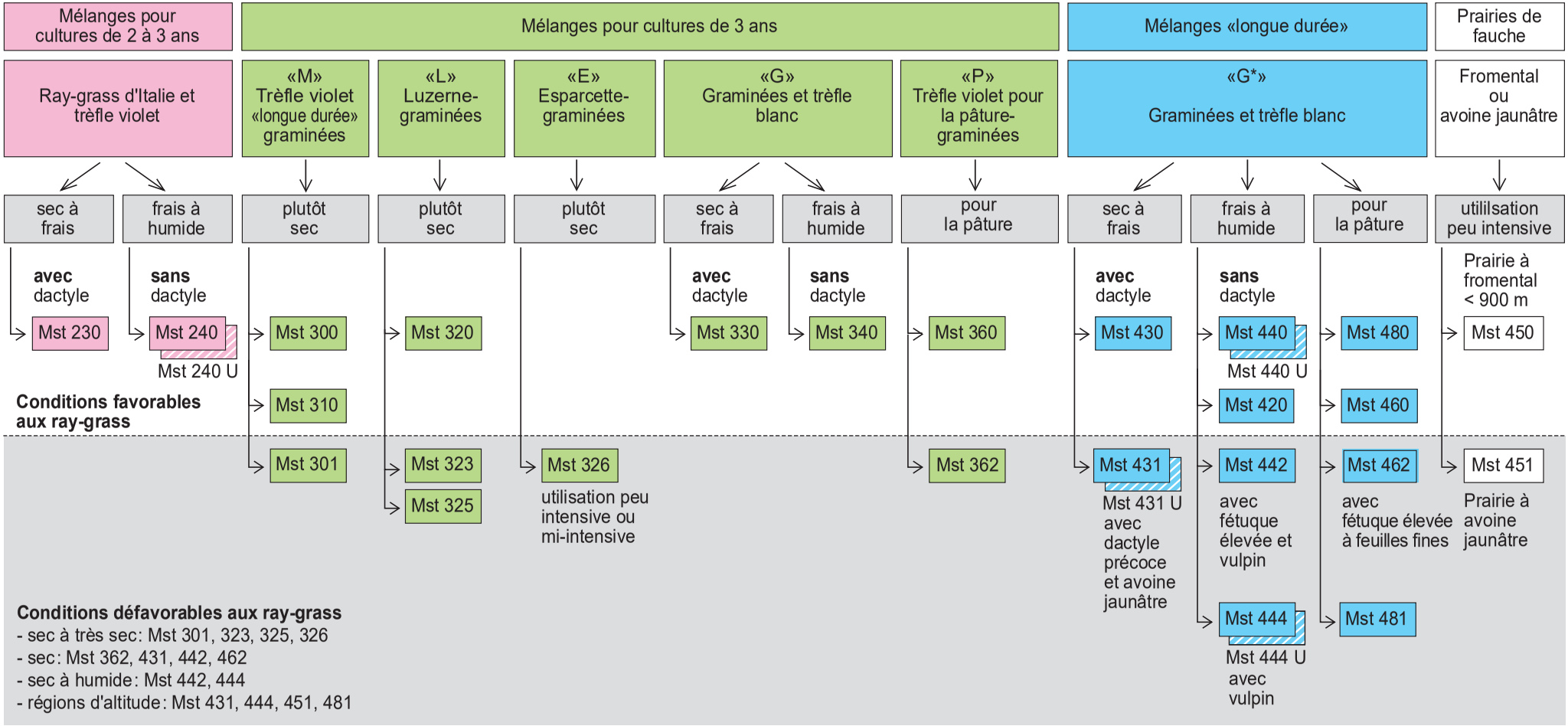

Figure 5. Conditions favorables aux ray-grass

Facteurs naturels et d'exploitation	Exigences des ray-grass
Climat	**Climat doux et humidité de l'air importante** – bonne exposition – fonte des neiges précoce – température annuelle moyenne de 6,5 à 9 °C 6 7 8 9 10 °C A B A: ray-grass d'Italie B: ray-grass anglais
Altitude	– jusqu'à 900 m en situation exposée au sud (ray-grass anglais jusqu'à 1000 m) – jusqu'à 700 m au revers
Régime en eau	**Humidité équilibrée** – précipitations de 900 à 1200 (1500) mm/année, bien réparties dans l'année – sols perméables ou pentes douces
Type de sol	– sol brun et sol brun à gley – mi-lourd, grumeleux en surface et **sans tassement**
Fertilisation	**Besoins en éléments nutritifs importants** – niveau de fertilité du sol en phosphore et potassium: «médiocre» à «satisfaisant» – azote : apports modérés réguliers, surtout sous forme de lisier/purin
Utilisation	Ray-grass d'Italie: **prairies de fauche**; laisser égrainer occasionellement, entre juin et juillet après 5 à 6 semaines de repousse Ray-grass anglais: **pâture et fauche-pâture**; prairies de fauche régulièrement pâturées au printemps

Figure 6. Effet de la fréquence des utilisations sur la valeur nutritive des mélanges

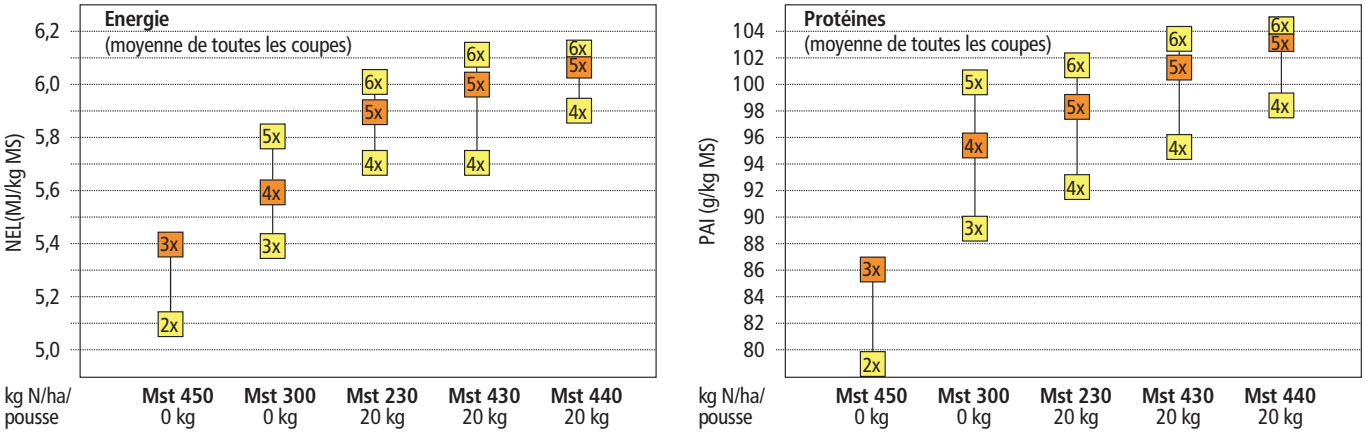

Les deux graphiques ci-dessus montrent qu'une augmentation de la fréquence des utilisations entraîne une amélioration de la qualité. Cependant, le gain de qualité diminue avec l'utilisation plus fréquente. En revanche, le rendement en matière sèche ainsi que la pérennité des mélanges diminuent. Pour le Mst 430, par exemple, faucher 6 fois au lieu de 5 entraine une diminution du rendement de 10–15 %. Il faut alors trouver le rythme optimal qui concilie à la fois rendement et qualité. Les fréquences d'utilisation recommandées sont colorées en orange (3x, 4x, 5x, 6x = 3, 4, 5 ou 6 coupes; NEL = énergie nette pour la production laitière; MJ = mégajoule; PAI = protéines absorbables dans l'intestin; MS = matière sèche).

L'utilisation du plantain lancéolé dans les mélanges standard doit se faire avec précaution.

Utilisation du plantain lancéolé

Ces dernières années, la question du développement de mélanges standard contenant du plantain lancéolé a souvent été posée. Pour développer des mélanges fiables, il manquait toutefois des informations sur les variétés. En 2025, Agroscope effectuera pour la première fois un test variétal avec du plantain lancéolé. Les connaissances ainsi acquises devraient permettre de développer des mélanges avec le plantain lancéolé. Que ceux qui souhaitent déjà utiliser le plantain lancéolé le fassent avec précaution ! Pour que les proportions du plantain dans le mélange ne soient pas trop élevées, il ne faut pas semer plus de 20 grammes par are. De même, en cas d'utilisation dans des mélanges de longue durée, il ne faut pas oublier que la persistance du plantain lancéolé utilisé de manière intensive est limitée. Les mélanges contenant du plantain lancéolé doivent être identifiés par la lettre « S » après le numéro d'identification à trois chiffres.

Figure 7. Composition des mélanges standard, proportion de trèfle attendue, régime hydrique du sol et utilisation prévue

Durée	Dérobée		Mélanges pour cultures d'1 an	Mélanges pour culturesde 2 ans	Mélanges pour cultures de 3 ans					Mélanges «longue durée»		
Type de mélange/ couleur du label ADCF	non hiver-nante	hiver-nante	Trèfles d'Alexandrie et de Perse – ray-grass	Ray-grass d'Italie –trèfle violet	«M» Trèfle violet «longue durée» – graminées	«L» Luzerne – graminées	«E»: Esparcette – graminées	«G» Graminées – trèfle blanc	«P» Gram. – tr. violet pour la pâture	«G*» Graminées – trèfle blanc conditions pour les ray-grass: défavorables	favorables	Prairies de fauche
Part de trèfle habituelle												
très riche 80–100 %						Mst 320, Mst 323, Mst 325						
riche 60–80 %					Mst 300, Mst 301							
équilibré 40–60 %	Mst 101, Mst 102	Mst 151, Mst 155	Mst 106, Mst 108	Mst 200, Mst 230, Mst 210, Mst 240	Mst 310		Mst 326	Mst 330, Mst 340	Mst 360, Mst 362	Mst 431, Mst 442, Mst 444, Mst 485	Mst 462, Mst 481	Mst 430, Mst 440AR, Mst 420, Mst 440, Mst 460, Mst 480
pauvre 20–40 %												Mst 450, Mst 451, Mst 455
très pauvre 0–20 %												
Régime hydrique adéquat												
très sec												
assez sec	Mst 101, Mst 102	Mst 151, Mst 155	Mst 106, Mst 108	Mst 230, Mst 200, Mst 210, Mst 240	Mst 300, Mst 310, Mst 301	Mst 320, Mst 323, Mst 325	Mst 326	Mst 330, Mst 340	Mst 360, Mst 362	Mst 431, Mst 442, Mst 485, Mst 444, Mst 462, Mst 481	Mst 430, Mst 420, Mst 440, Mst 440AR, Mst 460, Mst 480	Mst 450, Mst 451, Mst 455
équilibré												
assez humide												
humide												
Mode d'utilisation												
fourrage vert	XX	XX	XX	XX	XX	XX	X	XX	XX	XX		X
fourrage déshydraté		X	X	X	XX	XX	X	XX	X	XX		
ensilage	X	XX	XX	XX	XX	XX	X	XX	XX	XX		
foin ventilé				X	X	X	XX	XX	X	XX		
fanage au sol				X	X	X	XX	XX	X	XX		XX
pâture						Mst 325: X		XX	XX	X (Mst 440, 440AR, 460, 462, 480, 481: XX)		X

Mélanges pour cultures dérobées — ADCF

Période de semis*:
Mst 101 et 102 10 au 20 août
Mst 106 jusqu'au 20 août
Mst 108 jusqu'au 5 août
➔ en cas de sécheresse estivale, le Mst 101 convient bien

Mst 151, 155, 200 et 210 jusqu'au 20 août
➔ ne pas faucher trop tard, ni trop bas en automne. Dans les régions à climat doux, les semis peuvent être retardés d'environ 10 jours.

* dans les lieux favorables jusqu'à 2 semaines plus tard.

	Densité du semis (grammes / are)			
	Dérobée non hivernante **Utilisation en automne**		Dérobée hivernante **Utilisation en automne et au printemps**	
	Avoine – pois – poisette	Ray-grass – pois – poisette	Mélange de Landsberg	Luzerne – ray-grass
Espèce	**Mst 101**	**Mst 102**	**Mst 151**	**Mst 155**
Vesce d'été	350	250		
Pois fourrager	400	400		
Vesce d'hiver			120	
Trèfle incarnat			100	40
Luzerne				40
Luzerne précoce				80
Avoine	1000			
Ray-grass Westerwold		150	60	50
Ray-grass d'Italie			60	100
Total	**1750**	**800**	**340**	**310**
	Mst 106 et Mst 108 peuvent aussi convenir comme dérobée non hivernante		**Mst 200 et Mst 210** peuvent aussi convenir comme dérobée hivernante	

Les cultures dérobées occupent le sol entre deux cultures principales. Elles lèvent rapidement, couvrent bien le sol et développent un réseau important de racines. Elles protègent ainsi le sol contre les risques d'érosion et de lixiviation des éléments fertilisants. Les cultures dérobées fournissent un fourrage appétant, mais très riche en eau. Lors de la récolte, il faut prendre garde aux résidus de terre, en particulier en cas d'ensilage. En cas d'une utilisation importante du Mst 101, les semis devraient être échelonnés.

Mélanges pour cultures de 1 an
(non-hivernant, aussi comme culture dérobée)

Mélanges à base de trèfles annuels et de ray-grass — ADCF

Les mélanges à base de trèfles annuels et de ray-grass (Mst 106, 108 et mélanges du commerce équivalents) sont munis du label ADCF de couleur jaune.

	Densité du semis (grammes / are)	
Espèce	**Mst 106**	**Mst 108**
Trèfle d'Alexandrie	100	100
Trèfle de Perse	60	60
Westerwoldisches Raigras	200	100
Italienisches Raigras		100
Total	**360**	**360**

Ces mélanges à croissance initiale rapide fournissent un fourrage appétent: haute teneur en sucres, rapport équilibré protéines/cellulose. Leur teneur en eau est toutefois élevée.

Mst 106 convient surtout comme dérobée non hivernante (date limite de semis: 20 août) ou pour environ deux coupes lors d'un semis de printemps. Dans ce cas, les repousses estivales sont assez faibles.

Mst 108 semé au printemps ou en début d'été peut fournir plus de deux coupes. Convient également comme dérobée non hivernante (date limite de semis: 5 août).

Mélanges pour cultures de 2 ans
(année de semis plus 1 année ; les Mst 230 et 240 avec label CH peuvent passer deux hivers)

Mélanges à base de ray-grass d'Italie et de trèfle violet (5 à 6 coupes par année) — ADCF

	Densité du semis (grammes / are)			
Espèce	**Mst 200**	**Mst 210**	**Mst 230**	**Mst 240**
Trèfle d'Alexandrie		40		
Trèfle violet, 2n ou 4n	150	100	60	
Trèfle violet «longue durée», 4n				60
Trèfle blanc à grosses feuilles			25	25
Trèfle blanc à petites feuilles			15	15
Ray-grass Westerwold		60		
Ray-grass d'Italie*	200	100	120	60
Ray-grass hybride, type I/A				60
Dactyle précoce			100	
Ray-grass anglais précoce				60
Pâturin des prés				60
Total	**350**	**300**	**320**	**340**

* Le ray-grass hybride, type ray-grass d'Italie, convient aussi

Les mélanges à base de ray-grass d'Italie et de trèfle violet (Mst 200, 210, 230, 240 et mélanges du commerce équivalents) sont munis du label ADCF de couleur rose.

Ces mélanges se développent particulièrement bien dans les conditions favorables au ray-grass d'Italie : climat doux, humidité de l'air élevée et précipitations régulières. Ils fournissent de très hauts rendements dans les sols bien pourvus en éléments fertilisants. Pouvant être fauchés déjà en avril, ils conviennent à l'affouragement en vert ou à l'ensilage.

Label CH
L'emploi de variétés suisses de trèfle violet, de ray-grass et de dactyle renforce la pérennité et la productivité de ces mélanges.

Mélanges pour cultures de 3 ans
(année de semis plus 2 années)

Mélanges à base de trèfle violet «longue durée» et de graminées (environ 4 coupes par année) — ADCF «M»

	Densité du semis (grammes / are)		
Espèce	**Mst 300**	**Mst 301**	**Mst 310**
Trèfle violet «longue durée», 2n	50	50	30
Trèfle blanc à grosses feuilles			25
Trèfle blanc à petites feuilles			15
Dactyle tardif	60	50	55
Fétuque des prés	100	100	100
Fléole	30		25
Ray-grass hybride, type I/A	60		20
Ray-grass anglais			50
Fromental		100	
Total	**300**	**300**	**320**

Les mélanges à base de trèfle violet «longue durée» et de graminées (Mst 300, 301, 310 et mélanges du commerce équivalents) sont munis du label ADCF de couleur verte marqué de la lettre «M».

Avec des coupes moyennement fréquentes et sans fumure azotée, les mélanges «M» produisent 10 % de plus que les mélanges «graminées – trèfle blanc». Dans les régions qui souffrent temporairement de la sécheresse, il est conseillé d'ensemencer une part des surfaces à l'aide de mélanges «M». Une part de trèfle violet (variétés suisses de longue durée) généralement supérieure à 50 % ne prête pas les mélanges «M» au séchage.
Le mélange Mst 310 occupe une place intermédiaire entre les mélanges de type «M» et «G».

Mélanges à base de luzerne et de graminées (environ 4 utilisations par année, en fonction de la stratégie) **ADCF «L»**

Les mélanges à base de luzerne et de graminées (Mst 320, 323, 325 et mélanges du commerce équivalents) sont munis du label ADCF de couleur verte marqué de la lettre «L».

	Densité du semis (grammes / are)		
Espèce	**Mst 320**	**Mst 323**	**Mst 325**
Luzerne	150	150	150
Trèfle violet «longue durée», 2n	20	20	
Trèfle blanc à grosses feuilles			20
Trèfle blanc à petites feuilles			10
Dactyle tardif	60	60	60
Fétuque des prés		120	
Fétuque élevée			120
Fléole	30	30	
Ray-grass hybride, type I/A	60		
Total	**320**	**380**	**360**

Dans les régions à faibles précipitations et sur les terrains séchards, ces mélanges assurent une bonne production de fourrage en été. La luzerne préfère les sols à pH neutre ou légèrement alcalin. L'inoculation des semences est recommandée lorsque le pH est inférieur à 6,5 ou si la parcelle n'a plus été cultivée en luzerne durant les cinq dernières années.

Deux stratégies d'exploitation peuvent être envisagées:

1) Privilégier le rendement en matière sèche et les légumineuses en fauchant 3 à 4 fois par année. Le mélange peut alors rester 3 ans en place.
2) Privilégier la qualité du fourrage et les graminées en fauchant 5 à 6 fois par année. Le Mst 325 convient bien à une telle fréquence des utilisations et peut être pâturé en été. Le mélange peut alors rester 2 ans en place.

Pour plus d'informations sur la luzerne et les mélanges luzerne – graminées, consulter la fiche ADCF 14.

Mélanges à base d'esparcette et de graminées (environ 3 coupes par année) **ADCF «E»**

Le mélange à base d'esparcette et de graminées (Mst 326 et mélanges du commerce équivalents) est muni du label ADCF de couleur verte marqué de la lettre «E».

	Densité du semis (grammes / are)
Espèce	**Mst 326**
Esparcette	1000
Dactyle tardif	30
Fromental	80
Fétuque des prés	100
Total	**1210**

Dans les lieux ensoleillés, séchards et avec des sols calcaires, le mélange à base d'esparcette fournit des bons rendements ainsi qu'un fourrage équilibré et riche en protéines. Celui-ci convient particulièrement aux petits ruminants et peut être conservé sous forme de fourrage sec ou d'ensilage préfané. L'esparcette ne tolère pas la pâture. Une fumure azotée n'est en principe pas nécessaire. Une fréquence de coupe extensive lui est favorable; 3 coupes par année sont idéales. La première coupe ne doit pas être effectuée avant la floraison de l'esparcette. L'installation demande un lit de semences propre et sans adventices. La lutte chimique contre les mauvaises herbes n'est pas recommandée en raison de l'intolérance de l'esparcette envers les herbicides.

Mélanges à base de graminées et de trèfle blanc (4 à 5 utilisations par année) **ADCF «G»**

	Densité du semis (grammes / are)	
	avec dactyle	sans dactyle en régions fraîches
Espèce	**Mst 330**	**Mst 340**
Trèfle violet «courte durée», 2n	20	20
Trèfle blanc à grosses feuilles	25	20
Trèfle blanc à petites feuilles	15	10
Dactyle tardif	55	
Fétuque des prés	120	120
Fléole	25	40
Ray-grass anglais précoce	30	
Ray-grass anglais	40*	80**
Fétuque rouge		40
Total	**330**	**330**

* Au lieu du ray-grass anglais, on peut également utiliser du ray-grass hybride de type A (voir la « Liste des variétés recommandées de plantes fourragères » actuelle).
** L'utilisation de 40 grammes/are de ray-grass anglais et de 40 grammes/are de ray-grass hybride de type A est également possible (voir la « Liste des variétés recommandées de plantes fourragères » actuelle).

Les mélanges à base de graminée et de trèfle blanc (Mst 330, 340 et mélanges du commerce équivalents) sont munis du label ADCF de couleur verte marqué de la lettre «G».

Lorsque le climat et le sol conviennent (assez d'humidité), ces mélanges fournissent de hauts rendements en fourrage d'excellente qualité et se prêtent à toutes les formes d'utilisation. Grâce à une proportion assez élevée de graminées (objectif: 50 à 70% du fourrage), ils conviennent bien au séchage en grange et à la pâture. Dans les régions plutôt sèches, la production de ces mélanges peut être irrégulière, surtout s'ils ne contiennent pas de dactyle.

Mélanges à base de graminées et de trèfle violet pour la pâture (environ 5 utilisations par année) **ADCF «P»**

	Densité du semis (grammes / are)	
	régions fraîches jusqu'à 900 m	régions plutôt sèches jusqu'à 900 m
Espèce	**Mst 360**	**Mst 362**
Trèfle violet pour pâture, 2n	30	30
Fétuque élevée à feuilles fines		150
Fléole	40	
Ray-grass anglais précoce, 2n*	80	40
Ray-grass anglais tardif	80	
Pâturin des prés	100	100
Total	**330**	**320**

* Variétés suisses de préférence

Les mélanges à base de graminées et de trèfle violet pour la pâture (SM 360, 362 et mélanges du commerce équivalents) sont munis du label ADCF de couleur verte marqué de la lettre «P».

Pour les exploitations qui ne disposent que de peu d'azote pour la fumure, les opportunités pour influencer les proportions entre graminées et légumineuses sont limitées. Ceci peut causer des parts élevées de trèfle blanc dans les mélanges classiques conçus pour la pâture.

Contrairement au trèfle blanc, le trèfle violet du type « pâture » ne dispose pas de rhizomes, de sorte qu'il ne se propage pas de manière exagérée, en cas de manque d'azote. De plus, il est relativement tolérant au sec. Grâce à sa forme étalée, il supporte bien la pâture tournante, mais pas la pâture sur gazon court.

Les deux nouveaux mélanges Mst 360 et Mst 362 s'appuient sur ces qualités. Le Mst 360 est conçu pour des conditions plutôt fraîches, alors que le Mst 362 se prête plutôt aux conditions sèches avec la fétuque élevée à feuilles fines. Les deux mélanges nécessitent d'être utilisés fréquemment. Par rapport au trèfle blanc, la persistance du trèfle violet pour la pâture est inférieure, raison pour laquelle la durée d'exploitation des deux mélanges se limite à l'année du semis et deux années principales.

Mélanges «longue durée» à base de graminées et de trèfle blanc
(cultures de 3 ans et plus)

Mélanges «longue durée» pour zones favorables au ray-grass anglais (4 à 5 utilisations par année) — ADCF «G*»

Les mélanges graminées – trèfle blanc pour zones favorables au ray-grass anglais (Mst 420, 430, 440, 440AR et mélanges équivalents du commerce) sont munis du label ADCF de couleur bleue marqué de la lettre «G».*

	Densité du semis (grammes / are)			
	avec dactyle	sans dactyle en régions fraîches		
Espèce	**Mst 430**	**Mst 420**	**Mst 440**	**Mst 440AR**
Trèfle violet «courte durée», 2n	10	30	10	10
Trèfle blanc à grosses feuilles	25	25	20	20
Trèfle blanc à petites feuilles	15	15	10	10
Ray-grass hybride, type I/A		60		
Dactyle tardif	50			
Fléole	30		30	30
Ray-grass anglais, AR		30		30
Ray-grass anglais, CH		70		70
Ray-grass anglais précoce	50		50	
Ray-grass anglais tardif	50		50	
Pâturin des prés	100	100	100	100
Fétuque rouge	30		50	50
Total	**360**	**330**	**320**	**320**

Ces mélanges conviennent bien aux zones fraîches, suffisamment humides, au climat plutôt doux. Les mélanges Mst 420 et Mst 440AR ne contiennent que des variétés suisses (CH) de ray-grass anglais qui se distinguent par leur bonne force de concurrence et leur persistance. L'emploi de variétés précoces, telles ARtesia ou ARvicola, exige une utilisation précoce au printemps.

Mélanges «longue durée» pour zones défavorables au ray-grass anglais (3 à 5 utilisations par année) — ADCF «G*»

Les mélanges graminées – trèfle blanc pour zones défavorables au ray-grass anglais (Mst 431, 442, 444 et mélanges du commerce équivalents) sont munis du label ADCF de couleur bleue marqué de la lettre «G».*

	Densité du semis (grammes / are)		
	3 à 4 — **Nombre d'utilisations** — 4 à 5		
	sec, frais; pour régions d'altitude aussi	**Régime en eau**	sec à humide; pour régions d'altitude aussi
	avec dactyle précoce	avec fétuque élevée	avec vulpin des prés
Espèce	**Mst 431**	**Mst 442**	**Mst 444**
Trèfle violet « courte durée » 2n	10	10	
Trèfle blanc à grosses feuilles	25	25	25
Trèfle blanc à petites feuilles	15	15	15
Dactyle précoce	50		
Fétuque des prés	80		80
Fétuque élevée		80	
Fléole	30	30	
Ray-grass anglais, CH	30*	30	30*
Pâturin des prés	100	100	100
Fétuque rouge	30	40	40
Vulpin des prés		40	80
Avoine jaunâtre	30		
Total	**400**	**370**	**370**

* De préférence Arara, Arolus, Algira ou Artesia

Dans les zones défavorables au ray-grass anglais, on peut utiliser l'un de ces mélanges pour créer des prairies de longue durée.

Les principales graminées qui composent ces mélanges ne fournissent certes pas un fourrage de qualité optimale, mais leur rusticité les privilégie dans les conditions de climat et de sol difficiles.

Mélanges pour la pâture (en régions de plaines, 5 à 6 utilisations par année) — ADCF «G*»

	Densité du semis (grammes / are)				
	situations fraîches jusqu'à 900 m		régions sèches jusqu'à 900 m	régions d'altitude supérieure à 900 m	pour chevaux, sans trèfle
Espèce	**Mst 460**	**Mst 480**	**Mst 462**	**Mst 481***	**Mst 485**
Lotier corniculé				50	
Trèfle blanc à grosses feuilles	20	20	25		
Trèfle blanc à petites feuilles	10	10	15	30	
Fétuque des prés				80	
Fétuque élevée à feuilles fines			150		50
Fléole	40	30		20	30
Ray-grass anglais précoce, 2n**	80	50	30	30	60
Ray-grass anglais tardif	80	50			60
Pâturin des prés	100	100	100	100	120
Fétuque rouge		50		60	60
Agrostide blanche		50		40	30
Crételle des prés		50		50	40
Total	**330**	**410**	**320**	**460**	**450**

* Convient aussi en plaine pour des utilisations mi-intensives
** Si possible variétés suisses, de préférence Arolus ou Arara

Les mélanges pour la pâture (Mst 460, 462, 480, 481, 485 et mélanges du commerce équivalents) sont munis du label ADCF de couleur bleue marqué de la lettre «G».*

Ces mélanges conviennent à la création de prairies permanentes pâturées. Ils contiennent des graminées gazonnantes qui offrent une bonne résistance au piétinement du bétail. Pour la pâture intégrale, la mise en place de tels mélanges est préférable à l'utilisation de prairies de fauches souvent trop lacunaires.
Le mélange Mst 480 et surtout le mélange Mst 460 conviennent aux situations fraîches jusqu'à 900 m. Le mélange Mst 462 est adapté aux situations plutôt sèches jusqu'à 900 m. Le mélange Mst 485 est destiné à la pâture des chevaux. Il est composé de graminées uniquement.

Mélanges pour sursemis — ADCF
(semis complémentaires dans une prairie existante)

	Densité du semis (grammes / are)			
	Zones favorables aux ray-grass		**Zones défavorables aux ray-grass***	
	Prairies à ray-grass d'Italie	Prairies à ray-grass anglais	Régions plutôt sèches	Régions plutôt humides
	jusqu'à 600 m	jusqu'à 900 m	supérieur à 900 m aussi possible	
Espèce	**Mst 240U**	**Mst 440U**	**Mst 431U**	**Mst 444U**
Trèfle blanc à grosses feuilles	15	15	15	15
Trèfle blanc à petites feuilles	5	5	5	5
Ray-grass d'Italie, CH	40			
Ray-grass hybride**	40			
Dactyle précoce			50	
Ray-grass anglais**	40	120	30	30
Pâturin des prés	60	60	70	70
Fétuque rouge			30	
Vulpin des prés				80
Total	**200**	**200**	**200**	**200**

* Pour des prairies de pâture lacunaires en régions sèches, il est également possible de faire un sursemis avec 200 gramme/are du Mst 462.
** Variétés Suisses de préférence

Les mélanges pour sursemis (Mst 240U, 440U, 431U, 444U et mélanges du commerce équivalents) sont munis du label ADCF de couleur identique aux mélanges standard de numérotation correspondante, rayé de blanc et marqué de la lettre «U».

Ces mélanges servent à rénover les prairies très lacunaires ou dégradées. Ils sont constitués de trèfle blanc et des graminées qui se prêtent le mieux au sursemis. Leur composition est semblable à celle des mélanges standard de numérotation correspondante. L'utilisation du Mst 240U n'est pas conseillée en Suisse romande. Le sursemis avec seulement une ou deux espèces individuelles n'est indiqué que dans des cas exceptionnels.

Pour plus d'informations sur l'amélioration de la composition botanique des prairies, consulter la fiche ADCF 8.5.1.

Prairies de fauche de longue durée
(année de semis et plusieurs années principales)

Mélanges pour prairies de fauche à base de fromental, d'avoine jaunâtre ou de brome dressé — ADCF
(jusqu' à 2 ou 3 utilisations par an)

Les mélanges prairies de fauche Mst 450, 451 et 455 sont vendus avec la label ADCF de couleur blanche.

	Densité du semis (grammes / are)		
	fromental jusqu'à 900 m	avoine jaunâtre à partir de 900 m	brome dressé jusqu'à 1200 m
Espèce	**Mst 450**	**Mst 451**	**Mst 455**
Lotier corniculé	20	20	5
Trèfle blanc	10		
Dactyle précoce	20	10	
Fétuque des prés	100	100	30
Pâturin des prés	20	40	20
Fétuque rouge	80	90	60
Fromental	40		
Avoine jaunâtre	30	60	5
Agrostide vulgaire		50	
Crételle des prés		40	
Brome dressé, CH			60
Total	**320**	**410**	**180**

Les Mst 450, 451 et 455 conviennent pour ensemencer des surfaces hors rotation éloignées de la ferme, en vue d'une production de foin et de regain. Leur composition correspond aux communautés végétales des prairies de fauche les plus stables sous les conditions pédoclimatiques données.
Puisque ces mélanges ne contiennent pas de fleurs, leur utilisation est prévue hors des programmes d'extensification ou d'enrichissement de la flore. Si la surface n'est pas prise en compte dans la compensation écologique, une certaine flexibilisation de la date de fauche est possible.

Mélanges pour prairies de fauche riches en espèces à base de fromental, d'avoine jaunâtre ou de brome dressé — ADCF
(jusqu'à 2 ou 3 utilisations par an)

Mst Salvia

Les mélanges pour prairies de fromental, d'avoine jaunâtre et de brome riches en espèces (Mst Salvia, Humida, Montagna, Broma et les mélanges de composition similaire des semenciers) sont vendus avec la label ADCF de couleur blanche.

Les prairies riches en espèces ont disparu dans la plupart des régions du plateau.

Une exploitation extensive seule ne suffit pas à augmenter la diversité floristique d'une prairie existante. Le stock grainier des sols ne contient souvent plus de semences de fleurs des prairies. C'est pourquoi, il peut être judicieux d'aider la nature en semant les espèces appropriées. Ce travail peut être réalisé par épandage d'herbe à semences. Dans certains cas, l'utilisation de cette méthode simple n'est pas possible. C'est pourquoi, quatre mélanges typiques pour les régions du nord des Alpes ont été développés.

Selon l'ordonnance sur les paiements directs, les mélanges standard Salvia, Humida, Montagna et Broma (voir page 15) remplissent les exigences de la compensation écologique et permettent d'atteindre les critères de qualité écologique. La provenance des semences doit respecter les recommandations de «RegioFlora» (www.regioflora.ch).

Pour en savoir plus sur le sujet, consulter la feuille d'information ADCF «Création de prairies de fauche fleuries».

Mélanges pour prairies de fauche fleuries à base de fromental, d'avoine jaunâtre ou de brome dressé
(Aucun de ces mélanges ne devrait être semé dans les Alpes centrales et du sud, de manière à éviter une pollution génétique des écotypes locaux)

	Densité du semis (grammes / are)			
	Prairies à fromental utilisation peu intensive (2 à 3 utilisations par année)		**Prairies à avoine jaunâtre** ⟷	**Prairies à brome dressé** utilisation extensive (1 à 2 utilisations par année)
	sec	humide mais pas ombrageux	montagneux	sec et sol maigre
Espèces (écotypes suisses uniquement)	**Mst Salvia**	**Mst Humida**	**Mst Montagna**	**Mst Broma**
Légumineuses				
Lotier corniculé, *Lotus corniculatus*	1,00	1,70	4,00	0,80
Luzerne lupuline, *Medicago lupulina*	1,00	1,80	2,25	0,80
Trèfle violet, *Trifolium pratense*	0,40	0,30	0,05	0,15
Gesse des prés, *Lathyrus pratensis*	0,40	0,60	0,35	0,30
Vesce des haies, *Vicia sepium*	0,40	0,50	0,30	
Esparcette à feuilles de vesce, *Onobrychis viciifolia*	2,70		1,80	1,80
Anthyllide vulnéaire, *Anthyllis vulneraria* subsp. *carpatica*	0,50		1,20	1,60
Vesce cracque, *Vicia cracca*			0,30	0,15
Trèfle des montagnes, *Trifolium montanum*				0,15
Hippocrépide à toupet, *Hippocrepis comosa*				0,40
Graminées				
Dactyle, *Dactylis glomerata*	7,00	7,00	8,00	
Fétuque des prés, *Festuca pratensis*	21,00	25,00	25,00	11,00
Pâturin des prés, *Poa pratensis*	5,30	4,00	12,50	10,00
Fétuque rouge, *Festuca rubra*	17,00	23,00	25,00	23,00
Fromental, *Arrhenatherum elatius*	16,00	21,00		
Avoine jaunâtre, *Trisetum flavescens*	1,10	2,00	3,50	2,00
Agrostide vulgaire, *Agrostis capillaris*			1,00	
Crételle des prés, *Cynosurus cristatus*			20,00	
Brome dressé, *Bromus erectus*	26,00			45,00
Agrostide géante, *Agrostis gigantea*		1,00		
Vulpin des prés, *Alopecurus pratensis*		11,00		
Koelérie à crête, *Koeleria pyramidata*				3,30
Avoine pubescente, *Helictotrichon pubescens*	5,30	5,00	4,00	5,60
Flouve odorante, *Anthoxanthum odoratum*	4,20	4,00	4,00	3,40
Brize intermédiaire, *Briza media*	2,10	2,00	2,00	1,70
Herbacées, « fleurs des prairies »				
Centaurée jacée, *Centaurea jacea*	0,15	0,60	0,35	0,20
Liondent hispide, *Leontodon hispidus*	0,30	0,35	0,20	0,35
Marguerite, *Leucanthemum vulgare*	0,30	0,40	0,50	0,15
Plantain lancéolé, *Plantago lanceolata*	0,10	0,25	0,15	0,10
Salsifis des prés, *Tragopogon pratensis* subsp. *orientalis*	1,60	2,30	1,25	1,30
Grand boucage, *Pimpinella major*	0,20	0,40	0,20	
Cumin des prés, *Carum carvi*	0,60	1,20	0,50	
Crépide bisanuelle, *Crepis biennis*	0,10	0,05	0,15	
Campanule étalée, *Campanula patula*	0,03	0,05		0,03
Silène vulgaire, *Silene vulgaris*	0,10		0,10	0,10
Sauge des prés, *Salvia pratensis*	1,10		1,00	0,70
Knautie des champs, *Knautia arvensis*	1,00	1,00		1,50
Epiaire officinale, *Stachys officinalis*	0,20	0,70		0,40
Brunelle vulgaire, *Prunella vulgaris*		0,15	0,10	
Silène dioïque, *Silene dioica*		0,70	0,15	
Silène fleur-de-coucou, *Silene flos-cuculi*		0,20		
Cirse maraîcher, *Cirsium oleraceum*		0,60		
Cardamine des prés, *Cardamine pratensis*		0,15		
Myosotis des marais, *Myosotis scorpioides*		0,10		
Pimprenelle officinale, *Sanguisorba officinalis*		0,50		
Primevère élevée, *Primula elatior*		0,40		
Picride fausse épervière, *Picris hieracioides*	0,20			0,10
Centaurée scabieuse, *Centaurea scabiosa*	0,40			0,50
Campanule à feuilles rondes, *Campanula rotundifolia*	0,07			0,05
Carotte, *Daucus carota*	0,10			0,15
Primevère du printemps, *Primula veris*	0,15			0,20
Petite pimprenelle, *Sanguisorba minor*	1,60			1,10
Sariette vulgaire, *Clinopodium vulgare*	0,10			0,05
Scabieuse colombaire, *Scabiosa columbaria*	0,20			0,20
Renoncule bulbeuse, *Ranunculus bulbosus*				0,60
Brunelle à grandes fleurs, *Prunella grandiflora*				0,30
Potentille du printemps, *Potentilla verna*				0,05
Campanule agglomérée, *Campanula glomerata*				0,10
Campanule raiponce, *Campanula rapunculus*				0,01
Epervière piloselle, *Hieracium pilosella*				0,05
Gaillet jaune, *Galium verum*				0,05
Silène penché, *Silene nutans*				0,08
Hélianthème nummulaire, *Helianthemum nummularium*				0,30
Thym faux pouliot, *Thymus pulegioides*				0,08
Plantain moyen, *Plantago media*			0,10	0,05
Total prairie à fleurs	**120,0**	**120,0**	**120,0**	**120,0**

Mélanges standard pour les zones d'altitude
(année de semis et plusieurs années principales)

Même s'il s'agit tout d'abord d'empêcher des dégâts à la végétation initiale, la mise en place d'une nouvelle prairie ou pâture peut s'avérer nécessaire. Ceci par exemple suite à un glissement de terrain ou aux dommages causés par des humains ou des animaux comme des travaux de construction ou un pâturage trop intensif.

Quelques brefs conseils pour réaliser des semis en altitude:

- Les semis en zones de montagne sont exigeants et difficiles à effectuer. Par cette raison, éviter si possible des dégâts conséquents au sol!
- Dans le cas où une végétalisation est indispensable, respecter les recommandations de la fiche AGFF 15 « Begrünung in Hochlagen ».
- Choisir un mélange conçu pour le lieu, selon le mode d'emploi de la fiche AGFF 15.
- Le semis doit se faire soit le plus tôt possible après la fonte de neige ou en automne.
- Ne pas appliquer des densités de semis trop élevées.
- Pour les surfaces exploitées intensivement, une fumure au semis avec 25 kg de N, 26 kg de P, 73 kg de K par ha sous forme organique (par exemple 15 t/ha de fumier bien décomposé ou compost de fumier en automne) est recommandée. Ne pas épandre de lisier! Les surfaces bien pourvues n'ont pas besoin de fumure.
- Les jeunes semis doivent être clôturés afin d'éviter des dégâts de piétinement par le bétail.

	Densité du semis (grammes / are)	
	Sols acides	Sols alcalins
Espèce	**Mst 491**	**Mst 492**
Légumineuses		
Trèfle brun, *Trifolium badium*	60,0	50,0
Lotier des Alpes, *Lotus alpinus*	80,0	50,0
Trèfle des neiges, *Trifolium pratense* ssp. *nivale*	30,0	25,0
Trèfle des Alpes, *Trifolium alpinum*	20,0	
Anthyllide alpestre, *Anthyllis vulneraria* ssp. *alpestris*		50,0
Trèfle des montagnes, *Trifolium montanum*		25,0
Graminées		
Fétuque noirâtre, *Festuca nigrescens*	300,0	240,0
Agrostide géante, *Agrostis gigantea*	200,0	125,0
Pâturin des prés, *Poa pratensis*	55,0	116,0
Fléole rhétique, *Phleum rhaeticum*	20,0	15,0
Pâturin des Alpes, *Poa alpina*	25,0	20,0
Fléole hérissée, *Phleum hirsutum*		25,0
Fétuque violacée, *Festuca violacea*		50,0
Herbacées, « fleurs de prairie »		
Liondent à feuilles crépues, *Leontodon hispidus* ssp. *pseudocrispus*	2,0	2,0
Plantain des Alpes, *Plantago alpina*	2,5	1,5
Marguerite brûlée, *Leucanthemum adustum*	2,5	2,0
Potentille dorée, *Potentilla aurea*	1,0	1,0
Myosotis alpestre, *Myosotis alpestris*	0,5	0,5
Scabieuse luisante, *Scabiosa lucida*	0,5	0,5
Campanule naine, *Campanula cochleariifolia*		0,1
Raiponce orbiculaire, *Phyteuma orbiculare*		0,5
Petit solidage, *Solidago virgaurea ssp. minuta*	1,0	1,0
Total	**800,0**	**800,0**
Autres espèces précieuses:		
Agrostide fluette, *Agrostis schraderiana*; Agrostide des rochers, *Agrostis rupestris*; Silène des glariers, *Silene vulgaris* subsp. *glareosa*; Ligustique mutelline, *Ligusticum mutellina*; Linaire des Alpes, *Linaria alpina* subsp. *alpina*; Doronic à grandes fleurs, *Doronicum grandiflorum*; Doronic de Clusius, *Doronicum clusii*; Crépide de Boccone, *Crepis bocconei*; Campanule de Scheuchzer, *Campanula scheuchzeri*		

Pour la production et l'application, les recommandations de «RegioFlora» sont valables.

Impressum

Editeurs	ADCF, Case postale 1012, CH-1260 Nyon 1, www.adcf.ch Agroscope, Reckenholzstrasse 191, CH-8046 Zurich, www.agroscope.ch
Information	Daniel Suter, daniel.suter@agroscope.admin.ch, Telefon +41 58 468 72 79
Auteurs	Daniel Suter, Agroscope, CH-8046 Zurich, Rainer Frick, Agroscope, CH-1725 Posieux
Layout	Daniel Suter, Agroscope
Illustrations	Gabriela Brändle, Walter Dietl, Josef Lehmann, Manuel Schneider, Daniel Suter, Géraldine Zosso, Agroscope et Jakob Troxler, Le Vaud
Imprimeur	Valmedia AG, Visp
Copyright	2025 ADCF & Agroscope